

Présidence de Mme Natacha Litzistorf, présidente

Membres absents excusés : Laurianne Bovet ; Valentin Christe ; Philippe Clivaz ; Magali Crausaz Mottier ; Johan Dupuis ; Christiane Jaquet Berger ; Evelyne Knecht ; Manuela Marti ; Namasivayam Thambipillai.

Membres absents non excusés : Caroline Alvarez Henri ; Christiane Blanc ; Jean-Pascal Gendre ; Solange Peters ; Florian Ruf.

Membres présents	85
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 21 h 10 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Rapport s/Préavis N°
2013/27

Projet Métamorphose. Rapport au Conseil communal sur l'évolution du projet Métamorphose et sur son évaluation financière. Modification du Plan général d'affectation au lieu-dit La Tuilière–Blécherette. Demande de crédit pour la participation communale au déplacement de la route de Romanel, l'aménagement provisoire du carrefour de la Blécherette et les travaux de construction des nouveaux réseaux souterrains. Demande de crédit d'étude pour le centre de football de la Tuilière. Demande de crédit pour l'organisation d'un concours sur la partie sud du site de la Tuilière. Demande de crédit pour l'étude de sept objets Métamorphose.

Rapport de majorité : Yves Ferrari (Les Verts)

Rapport de minorité : Philipp Stauber (UDC)

Discussion s/chapitres
4 à 6

La parole n'est pas demandée.

Discussion s/chap. 7

M. Valéry Beaud (Les Verts) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) qui dépose un sous-amendement.

Sous-amendement
Hildbrand
Conclusion 5a
(dépôt)

[...]le stade de football ~~uniquement~~ et son lien avec les activités projetées (Tuilière Nord, route du Châtelard et M3) .

Discussion s/chap. 7
(suite)

M. Olivier Français, directeur de Travaux (TRX) ; M. Valéry Beaud (Les Verts) ; M. Philippe Mivelaz (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur de TRX ; M. Valéry Beaud (Les Verts) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR).

Deuxième partie de la 8^{ème} séance du mardi 21 janvier 2014

<i>Discussion s/chapitres 8 à 10</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/concl. n°1</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, et quelques abstentions, approuve la conclusion n° 1 de la commission.
<i>Vote s/concl. n°2</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et 1 abstention, approuve la conclusion n° 2 de la commission.
<i>Vote s/concl. n°3a)</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, et 2 abstentions, approuve la conclusion n° 3a) de la commission.
<i>Vote s/concl. n°3</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, et 1 abstention, approuve la conclusion n° 3 de la commission.
<i>Discussion (suite)</i>	M. Valéry Beaud (Les Verts) ; M. Philipp Stauber (UDC) <u>qui dépose un amendement.</u>
<i>Amendement Stauber Conclusion 4a (dépôt)</i>	<i>d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 2'450'000 francs pour l'étude du projet du centre de football de la Tuilière, cette étude ne devant ni créer un précédent en faveur de la construction d'un stade de football en ces lieux ni subir les contraintes éventuelles d'un tel projet.</i>
<i>Discussion (suite)</i>	M. Alain Hubler (La Gauche) ; M. Philipp Stauber (UDC) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux ; M. Philipp Stauber (UDC).
<i>Vote s/amendement Stauber concl 4a</i>	Le Conseil, par 15 oui, 62 non et 3 abstentions, refuse l'amendement Stauber à la conclusion n°4a de la commission.
<i>Vote s/concl. n°4a</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstentions, approuve la conclusion n° 4a) de la commission.
<i>Discussion s/concl. n°5</i>	M. Philipp Stauber (UDC) ; M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.).
<i>Vote s/sous-amendement Hildbrand concl. 5a)</i>	Le Conseil, par 32 oui, 26 non et 17 abstentions, accepte le sous-amendement Hildbrand à l'amendement de M. Beaud.
<i>Vote s/Amendement Beaud modifié concl. 5a)</i>	Le Conseil, par 37 oui, 29 non et 9 abstentions, accepte l'amendement Beaud modifié par Hildbrand.
<i>Vote s/concl. 5a)</i>	Le Conseil, par 39 oui, 25 non et 6 abstentions, accepte la conclusion n°5a), soit décide d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'000'000 francs pour la réalisation d'études préliminaires pour la réalisation d'un stade de football et d'un programme d'activité sur la partie sud du site de la Tuilière, et pour l'organisation d'un concours pour le stade de football et son lien avec les activités projetées (Tuilière Nord, route du Châtelard et M3).

Deuxième partie de la 8^{ème} séance du mardi 21 janvier 2014

<i>Vote s/concl. 5b)</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, et quelques abstentions, accepte la conclusion n°5b) de la commission.
<i>Discussion (suite)</i>	M. Yves Ferrari (Les Verts) ; M. Philipp Stauber (UDC) <u>qui dépose un amendement.</u>
<i>Amendement Stauber Conclusion 6a (dépôt)</i>	<i>d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 2'616'000 francs pour l'étude de 7 objets du programme Métamorphose, sous réserve d'une consultation formelle des groupes politiques au sujet du cahier des charges du concours d'urbanisme concernant le site des Près-de-Vidy.</i>
<i>Discussion (suite)</i>	M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; M. Valéry Beaud (Les Verts) ; M. Charles-Denis Perrin (PLR) ; M. Philipp Stauber (UDC) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux.
<i>Vote s/amendement Stauber concl. 6a)</i>	Le Conseil, par 69 oui, 2 non et 11 abstentions, accepte l'amendement Stauber à la conclusion 6a).
<i>Vote s/concl. 6a) + 6b)</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstentions, accepte les conclusions n°6a) et 6b), soit décide d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 2'616'000 francs pour l'étude de 7 objets du programme Métamorphose, sous réserve d'une consultation formelle des groupes politiques au sujet du cahier des charges du concours d'urbanisme concernant le site des Près-de-Vidy ; d'amortir ce crédit sur une durée de 5 ans.
<i>Vote s/concl. 7)</i>	Le Conseil, à l'unanimité, accepte la conclusion n°7 de la commission. Le Conseil, ayant accepté les conclusions susmentionnées, décide : <ol style="list-style-type: none">1. de prendre acte du rapport de la Municipalité sur l'évolution du projet Métamorphose et sur son évaluation financière ;2. <ol style="list-style-type: none">a. d'adopter la modification du plan général d'affectation au lieu-dit La Tuilière Blécherette ;b. d'abroger partiellement le plan d'extension légalisé n° 598 concernant les régions périphériques et foraines de Lausanne approuvé par le Conseil d'Etat le 28 novembre 1980 ;c. d'approuver les réponses de la Municipalité aux oppositions et à l'intervention déposées pendant l'enquête publique ;d. de donner à la Municipalité les pleins pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;e. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;f. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique n° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs

- mentionnés sous lettre *d* ci-dessus des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
- g.* de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période ;
- 3*a.* de charger la Municipalité de prendre des mesures de contrôle d'accès au carrefour de la Blécherette, afin de contenir le trafic en entrée de ville ;
3. *a.* d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 5'900'000 francs repartis comme suit :
- 1'500'000 francs de subvention d'investissement pour la participation de la Commune au déplacement de la route de Romanel ;
 - 4'400'000 francs pour le réaménagement provisoire du carrefour de la Blécherette et pour les travaux de construction des nouveaux réseaux souterrains ;
- b.* d'amortir annuellement ces crédits sur une durée de 20 ans ;
- c.* d'autoriser la Municipalité à procéder aux fractionnements des parcelles n° 2394, 2396, 2398 et 2400 de la Commune de Lausanne et à l'échange de terrains sans soulte avec le Canton permettant le déplacement de la route de Romanel ;
4. *a.* d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 2'450'000 francs pour l'étude du projet du centre de football de la Tuilière ;
- b.* d'amortir annuellement ce crédit sur une durée de 5 ans ;
5. *a.* d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'000'000 francs pour la réalisation d'études préliminaires pour la réalisation d'un stade de football et d'un programme d'activité sur la partie sud du site de la Tuilière, et pour l'organisation d'un concours pour le stade de football et son lien avec les activités projetées (Tuilière Nord, route du Châtelard et M3) ;
- b.* d'amortir annuellement ce crédit sur une durée de 5 ans ;
6. *a.* d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 2'616'000 francs pour l'étude de 7 objets du programme Métamorphose, sous réserve d'une consultation formelle des groupes politiques au sujet du cahier des charges du concours d'urbanisme concernant le site des Près-de-Vidy ;
- b.* d'amortir ce crédit sur une durée de 5 ans ;

7. de faire figurer sous les rubriques 390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits mentionnés aux chiffres 3 à 6 ci-dessus.

Rapport s/Préavis N°
2013/29

Remplacement du Système d'aide à l'engagement de la centrale d'alarme et d'engagement du Corps de police.

Rapporteuse : Françoise Longchamp (PLR)

Discussion

M. Jean-François Cachin (PLR) ; M. Jean-Luc Laurent (UDC) ; M. Alain Hubler (La Gauche) ; M. Francisco Ruiz (Soc.) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique (LSP).

Vote

Le Conseil, par une majorité de oui, et quelques abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'943'400 francs, destiné à couvrir les frais de réalisation du nouveau système d'aide à l'engagement du Corps de police ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de 388'700 francs par la rubrique 3101.331 du budget du Corps de police ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus.

Rapport s/Préavis N°
2013/55

Réservoir du Calvaire. Démolition de 5 cuves, d'une villa et du tennis house, reconstruction de 3 cuves, d'une station de pompage et raccordements des conduites.

Rapporteur : Bertrand Picard (PLR)

Discussion

M. Bertrand Picard (PLR) ; M. Roland Ostermann (Les Verts) ; Mme Florence Germond, directrice de Finances et Patrimoine vert (FIPAV).

Vote

Le Conseil, par une majorité de oui, et 1 abstention, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 10'200'000 francs (HT) destiné aux travaux ;
2. de balancer les dépenses comptabilisées du compte d'attente N° 4700.581.446, ouvert pour couvrir les études préliminaires, sur le crédit d'investissement mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'amortir annuellement selon le point 7.8 le crédit mentionné sous

Deuxième partie de la 8^{ème} séance du mardi 21 janvier 2014

chiffre 1 par la rubrique 4700.331 du budget de la Direction des travaux, **eauservice** ;

4. de compenser la charge d'amortissement par un prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement d'**eauservice** ;

5. de porter en recette d'investissement les éventuelles subventions à recevoir.

Postulat

de M. Charles-Denis Perrin (PLR) : « Bruits ou chuchotements dans les bois du Jorat... ? ».

Discussion préalable

M. Charles-Denis Perrin (PLR) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de Services industriels.

Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil **décide** :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat

de Mme Sylvianne Bergmann (Les Verts) : « Pour des mesures visant à favoriser l'engagement de personnes handicapées. »

Discussion préalable

Mme Sylvianne Bergmann (Les Verts) qui demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Clôture

La séance est levée à 22 h 30.

La présidente :

Le secrétaire :

.....

.....